



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Adoption du règlement 518

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 518 modifiant le règlement 507 concernant l'adhésion de la Municipalité de Godmanchester au régime de retraite des employés municipaux ;

Ce règlement entre en vigueur le 5 novembre 2024 ;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement durant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2282 chemin Ridge.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 5^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site web de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim